

Direction de la coopération au développement et de l'action humanitaire

Item 7a3 - Luxembourg (FR)

Point 7 de l'ordre du jour de la deuxième session régulière de 2025 du

Conseil d'administration du PAM

a) Plans stratégiques de pays (pour décision) : Ethiopie (2025-2030)

Déclaration du Luxembourg

Madame la Présidente du Conseil d'administration,

Chers collègues,

Le Luxembourg souscrit à la déclaration de l'Union européenne et souhaite faire les remarques suivantes en sa capacité nationale.

Le Luxembourg remercie le Programme alimentaire mondial pour l'élaboration du prochain Plan stratégique de pays pour l'Ethiopie et pour la prise en compte de nos commentaires. Le plan est compréhensif et reflète un engagement fort envers la lutte contre l'insécurité alimentaire, tout en intégrant des priorités transversales clé telles que la protection, la nutrition et la durabilité environnementale.

Nous apprécions la reconnaissance du rôle de catalyseur de l'alimentation scolaire qui avance non seulement la sécurité alimentaire, mais aussi les objectifs en termes de scolarisation. Au-delà, nous saluons l'harmonisation avec les politiques nationales pertinentes, les plans nationaux de développement et le Plan-cadre de coopération des Nations Unies.

Au vu de l'instabilité dans différentes régions du pays, particulièrement en Amhara, en Oromia et au Tigré, nous encourageons le PAM à réévaluer la situation de manière continue, en concertation avec les différents acteurs sur place ainsi que le gouvernement de l'Éthiopie, afin de veiller à ce que l'aide bénéficie aux personnes les plus vulnérables.

Finalement, nous remercions le PAM pour ses efforts au cours de ces derniers mois en vue de trouver un consensus quant aux terminologies. Nous réitérons notre soutien au langage agréé onusien, dont notamment l'Agenda 2030 et les objectifs du développement durable, un cadre normatif qui a mené à des progrès importants en termes de durabilité, d'égalité et de lutte contre la pauvreté. Ainsi, nous déplorons la décision récente d'omettre la référence à l'alignement explicite entre la Vision 2030 de l'Éthiopie et l'Agenda 2030. A 5 ans d'échéance, il est essentiel que le système onusien reste engagé. Enfin, dans le contexte de contraintes budgétaires, les effets amplificateurs en termes d'impact de l'action climatique, de l'égalité des genres et des approches inclusives ne doivent pas être sous-estimés.

Enfin, nous souhaitons insister sur l'importance de garantir que la mise en œuvre s'effectue conformément aux politiques et aux documents d'orientation opérationnelle en vigueur.

Je vous remercie.

(340 mots)